

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury de l'examen professionnel et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2022 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise tous les 2 ans, en alternance avec le concours d'ingénieur et concomitamment à l'examen d'ingénieur alinéa 1, l'examen professionnel d'ingénieur territorial de promotion interne.

CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	24 novembre 2021
Période d'inscription	Du 11 janvier au 16 février 2022
Date limite de dépôt des dossiers	24 février 2022
Épreuve orale d'admission	Du 26 au 29 septembre 2022
Jury d'admission	29 septembre 2022
Résultats admission	30 septembre 2022

LE JURY

Collège des élus locaux

- GAILLARD Geneviève Conseillère municipale, Sèvremoine
- PHELIPPO-NICOLAS Anne Adjointe au maire, Séné

Collège des fonctionnaires

- MARCHANDEAU Jean-Michel Représentant CNFPT
- PLAUD Denis Ingénieur territorial en chef, représentant du personnel tiré au sort à la CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Collège des personnalités qualifiées

- ARNOULD Thierry Ingénieur territorial principal, Directeur des Services Techniques, Trignac
- ÉVEILLARD Thérèse Ingénieure territoriale principale, Directrice Générale Adjointe, Plobannalec-Lesconil

1. CONDITIONS D'ACCÈS

Étaient admis à se présenter les membres du cadre d'emplois des **techniciens territoriaux** qui, **seuls de leur grade, dirigent depuis au moins 2 ans**, à la date du 1^{er} janvier 2022, **la totalité des services techniques des communes ou des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) de moins de 20 000 habitants** dans lesquels il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.

Toutefois, les candidats pouvaient, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, être admis à subir l'épreuve au plus tôt un an avant la date à laquelle ils devaient remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

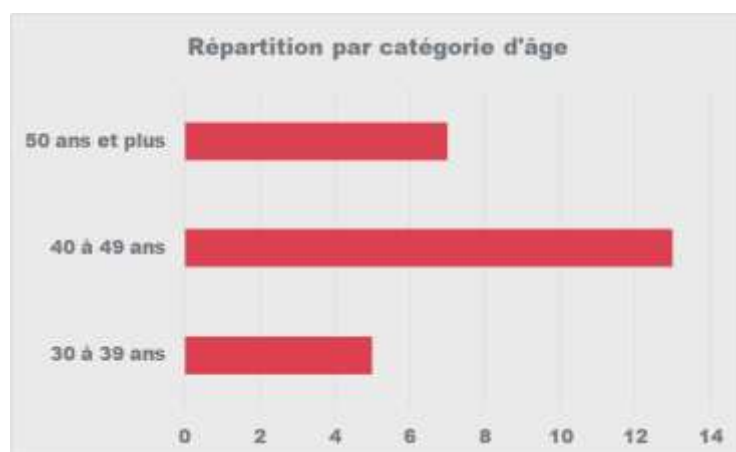
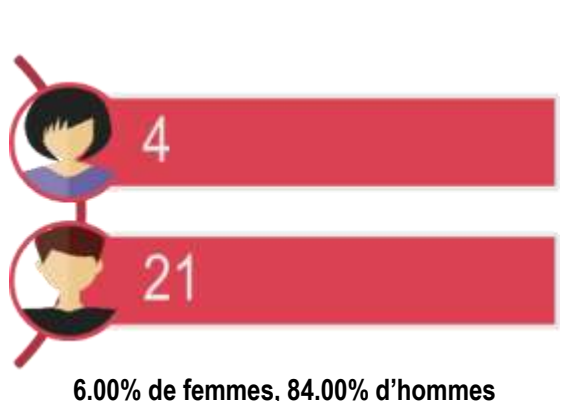
Les services en qualité de non-titulaire étaient exclus du calcul de l'ancienneté.

2. STATISTIQUES

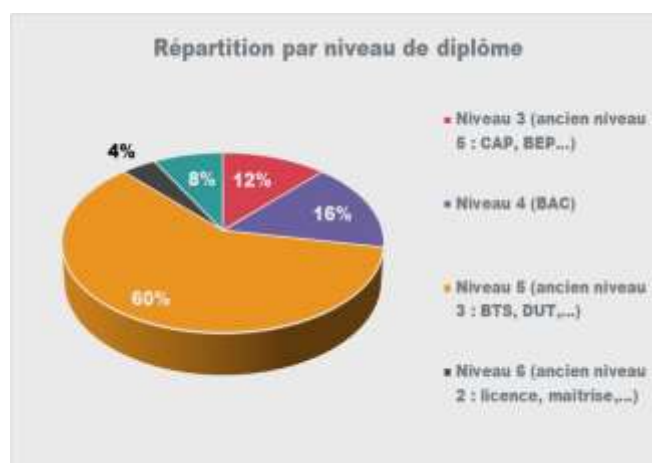
a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'oral
44	31	25

b. Profils des présents à l'oral



La moyenne d'âge est de 46 ans.



Répartition géographique



68.00 % des candidats présents à l'oral proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de l'examen

3. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

a. Épreuve :

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

L'épreuve d'admission se compose d'un **entretien** portant sur **l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 mn, dont 10 mn au plus d'exposé ; coefficient 5).

L'épreuve s'est déroulée du **26 au 29 septembre 2022** dans les locaux du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, à Nantes.

Un cadrage national indicatif était à la disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

Le découpage adopté était le suivant :

Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	10 minutes maximum
Capacité à analyser son environnement professionnel, à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement	30 minutes minimum
Motivations, posture et potentiel du candidat	Tout au long de l'entretien

a. Niveau des candidats :

ÉVENTAIL DES NOTES	15 ≤ NOTE	12 ≤ NOTE < 15	10 ≤ NOTE < 12	8 ≤ NOTE < 10	5 ≤ NOTE < 8	NOTE* < 5/20	MOYENNE
5.00 à 16.50	2	5	5	7	6	0	9.90

REMARQUES DES MEMBRES DU JURY SUR L'ÉPREUVE ORALE :

Au regard des résultats, le jury constate que le niveau a baissé depuis la dernière session (11.18 de moyenne en 2020). 52% des candidats n'a pas obtenu une note supérieure à 10/20.

Cette épreuve orale d'admission et notamment l'exposé du candidat est l'occasion pour le jury d'évaluer les acquis professionnels et de prendre connaissance du projet professionnel du candidat. Ainsi, une simple énumération des expériences passées ne saurait être valorisée par le jury. Il ne s'agit pas d'exposer son CV mais plus de mettre en exergue les compétences acquises.

Cette partie est la 1^{ère} image donnée par le candidat aux membres du jury, c'est donc particulièrement à ce moment qu'il faut mettre en avant son expérience, son projet professionnel et sa motivation.

Bon nombre de candidats oublient, souvent par manque de préparation, de présenter un projet professionnel clair et construit lors de leur exposé et certains ne mesurent pas réellement les responsabilités inhérentes au grade d'ingénieur territorial.

Les questions posées par les membres du jury prennent notamment la forme de mises en situations professionnelles en lien avec les problèmes techniques et les situations d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par des ingénieurs territoriaux.

Le jury cherche à tester la capacité du candidat à mettre en valeur ses qualités managériales, ses qualités de chef de projet et ses compétences techniques générales.

Il est donc nécessaire de prendre un peu de hauteur en se positionnant en tant qu'ingénieur, et non technicien. De nombreux candidats estiment déjà exercer des missions d'ingénieur et ont tendance à se reposer sur leurs acquis et ont perçu, à tort, cette épreuve comme une validation de leurs compétences sur le poste occupé actuellement.

Par ailleurs, les membres du jury ont souvent regretté que les candidats négligent la partie sur les connaissances de l'environnement professionnel, qui est pourtant très importante (exemple : méconnaissances en matière d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)).

En effet, les candidats doivent montrer qu'ils ont une certaine ouverture quant aux problématiques des collectivités territoriales mais également qu'ils connaissent le fonctionnement et les notions essentielles liées à leur environnement professionnel.

Enfin, même si les membres du jury ont fait preuve de compréhension et de bienveillance et même si l'oral reste un exercice particulier, la gestion du stress doit être travaillée par les candidats, qui pour certains, ont perdu leurs moyens.

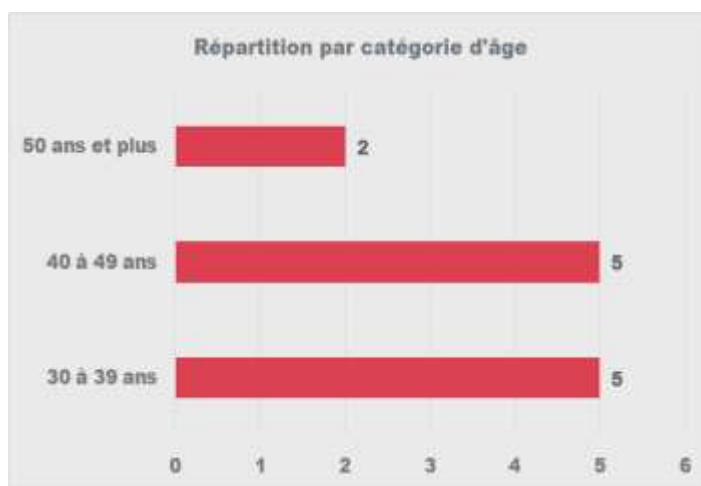
b. Seuil d'admission

Seuil d'admission	Nombre d'admis
10 / 20	12

c. Profil des admis



33.33% de femmes, 66.67% d'hommes



La moyenne d'âge est de 46 ans.



Répartition géographique



66.67% des candidats admis proviennent du Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), périmètre d'organisation de l'examen

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Le jury félicite tous les admis à l'examen d'ingénieur et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts et ce, en se préparant sérieusement à l'épreuve.

Les membres du jury ont relevé que certains candidats présentaient des difficultés à se positionner comme ingénieur et répondaient davantage aux questions en tant que technicien. Il est impératif de prendre la mesure des différences de missions entre un technicien (grade qu'ils détiennent actuellement) et un ingénieur (grade qu'ils souhaitent obtenir).

Cet examen ne doit pas être regardé comme une validation des acquis de l'expérience, mais comme une projection vers un grade demandant des compétences non seulement techniques, mais aussi en conduite de projet, managériales, polyvalentes, d'expertise. Il ne suffit pas d'exposer ses missions et compétences en tant que technicien territorial. Il convient également de se projeter dans les missions qui peuvent incomber à un ingénieur territorial.

Le jury rappelle que le niveau attendu lors de cet examen à épreuve unique reste élevé qui ne serait être galvaudé. Il est attendu de sérieuses compétences et aptitudes pour accéder à ce grade d'ingénieur territorial.

Pour conclure, passer un examen exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part des candidats.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature de l'épreuve, le cadrage de l'épreuve, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel de promotion interne.

Le Président du jury tient également à remercier vivement les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de cet examen à l'unique épreuve d'admission. Enfin, leur professionnalisme et leur expertise veillent au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 8 novembre 2022

Le Président du jury,

A circular blue ink stamp from the 'CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de LA LOIRE ATLANTIQUE'. The text is arranged in a circle around the center. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'A' and 'T'.

Thierry ARNOULD